

DELIBERATION N° 2022.12.07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 08 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice	: 19
Présents	: 15
Votants	: 19

Étaient présents :

Ludovic **PROISY**, Maire ;

Judith **TERNIER**, Fabrice **VAN BELLE**, Christelle **DELEPLACE**, Denise **DUCROUX**, Adjoint ;

Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Isabelle **CANDELIER**, Brigitte **MAINGUET**, Éric **TIRLEMONT**, Sylvaine **DELVOYE**, Théo **VANENGELANDT**, Fabienne **MEPLON**, Maurice **VANDEWALLE**,
Conseillers Municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

Guillaume **LIETARD**, ayant donné procuration à Yves **MARTIN**

Marie-Claire **NAESSENS**, ayant donné procuration à Denise **DUCROUX**

Olivier **MORVAN**, ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**

Aurélien **MALAQUIN**, ayant donné procuration à Sylvaine **DELVOYE**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Brigitte **MAINGUET** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2022.12.07

ADHÉSION A L'ACCORD CADRE CONCERNANT LA TÉLÉPHONIE MOBILE PROPOSÉE PAR LA CENTRALE D'ACHAT MÉTROPOLITAINE

M. LE MAIRE INFORME qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'adhérer au marché N° 2019-DSI016 - Lot 8 Téléphonie Mobile, proposé par la Centrale d'Achat Métropolitaine.

Il est donc demandé de délibérer sur l'adhésion à ce marché et d'autoriser le cas échéant Monsieur le Maire à signer l'accord cadre.

Après en avoir délibéré,

L'adhésion à l'accord cadre concernant la téléphonie mobile proposée par la centrale d'achat métropolitaine et l'autorisation donnée à M. Le Maire de signer l'accord cadre sont APPROUVÉES à 17 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (S. DELVOYE + POUVOIR DE A. MALAQUIN)

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
le 14 février 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY